

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS N^{os} 2023-1247 ET 2023-1248
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 2015-844
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 19 juin 2023, le conseil a adopté les règlements suivants :

- **N^o 2023-1247** modifiant le règlement de zonage N^o 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda afin de créer un nouvel article concernant les activités des entreprises offrant des services mobiles à titre d'usage complémentaire à l'habitation.
- **N^o 2023-1248** modifiant le règlement de zonage N^o 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de notamment :
 - modifier la grille des spécifications de la zone « 2139 », dans le noyau urbain de Rouyn-Noranda, secteur du Vieux-Noranda, afin d'y permettre l'établissement de bureaux administratifs du gouvernement provincial;
 - modifier la grille des spécifications de la zone « 3078 », dans le secteur de la rue Mantha dans le quartier d'Évain, afin d'y permettre les services de soudure.

Les règlements N^{os} 2023-1247 et 2023-1248 sont entrés en vigueur le 28 juillet 2023 et sont disponibles pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 1^{er} jour du mois d'août 2023
et publié le 9 août 2023



Myriam Coderre, greffière adjointe et cheffe du contentieux